



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Marseille, le **17 DEC. 2007**

Direction régionale des affaires maritimes

Provence Alpes Côte d'Azur

ARRETE N° 1 1 4 0

**portant réglementation de la pêche du mérrou brun - epinephelus
marginatus- en Méditerranée continentale**

**Le Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006, concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée et modifiant le règlement (CEE) n° 2847/93 et abrogeant le règlement (CE) n° 1626/94;
- VU le décret - loi du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime;
- VU le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris notamment pour l'application des articles 3 et 9 du décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime;
- VU le décret 90-618 du 11 juillet 1990 modifié relatif à la pêche maritime de loisir,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- VU l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1960 modifié portant réglementation de la pêche sous-marine sur l'ensemble du territoire métropolitain,
- VU l'arrêté préfectoral n° 99-162 du 10 juin 1999 modifié, précisant les conditions d'exercice de la pêche dans les eaux de la Méditerranée continentale;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-218 du 09 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Henri POISSON, directeur régional des affaires maritimes de Provence Alpes Côte d'Azur;
- VU l'avis de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer en date du 05 décembre 2007;
- VU les avis des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de Méditerranée continentale en date du 25 octobre et 29 novembre 2007,

.../...

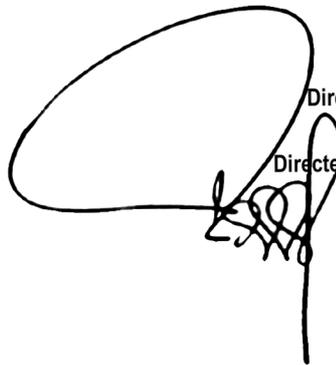
ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La pêche à l'hameçon et la chasse sous-marine du mérrou brun - *epinephelus marginatus*- sont interdites sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée continentale du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires maritimes de Provence Alpes Côte d'Azur, les Directeurs départementaux et interdépartementaux des affaires maritimes concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.



Henri POISSON

Directeur régional des affaires maritimes

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Directeur départemental des Bouches du Rhône

DIFFUSION

RAA DRAM

Préfecture Provence Alpes Côte d'Azur— SGAR
(2 ex dont 1 pour insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région).

Direction régionale des affaires maritimes du Languedoc-Roussillon
Direction inter-départementale des affaires maritimes des Pyrénées-Orientales et de l'Aude
Direction départementale du Var
Direction départementale des Alpes-Maritimes
Service des affaires maritimes de Martigues
S 2 service AIML
CROSS MED La Garde

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon (sous couvert de la DRAM Languedoc-Roussillon)
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence Alpes Côte d'Azur (sous couvert de la DRAM Provence Alpes Côte d'Azur)
Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Port-Vendres (sous couvert de la DIDAM Pyrénées-Orientales / Aude)
Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Sète (sous couvert de la DIDAM Gard / Hérault)
Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Grau du Roi (sous couvert de la DIDAM Gard / Hérault)
Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Martigues
Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Marseille
Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Toulon (sous couvert de la DDAM Var)
Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Nice (sous couvert de la DDAM Alpes - Maritimes)
IFREMER (Toulon - Sète)
Fédération Française des Pêcheurs en Mer
PREMAR MED (division AEM)
GEM

- MAP-DPMA Bureau RRAI-
- GE/CEFDAM
- Dossier S1